

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 2 juillet, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à l'Espace Culturel du Crouzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2021

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane,
Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX
Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ
Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE
Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick),
Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme HAY
Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir M.
VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), M.
ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Brahim BIAD

Affiché le : 07/07/2021

2. Décision modificative n°1 au budget annexe du CCAS 2021.

Après réception des documents budgétaires 2021 du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), la trésorerie a constaté une erreur matérielle.

A ce titre, le budget n'étant pas équilibré en recettes et en dépenses, il est demandé à la commune de voter une décision modificative n°1 du budget annexe du CCAS comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre et article	Libellé	Montant voté	DM n°1	Montant total
Chapitre 74 - article 7474	Participations communes	0	+ 3000	3000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe du CCAS 2021 de la commune de Boisseuil,**
- **d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

